

ROLE ET ACTION DE L'AGEFIPH POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET ETUDIANTS HANDICAPES

La Population des jeunes handicapés

→ est une population mal cernée tant en termes quantitatifs que qualitatifs.

→ est un ensemble très hétérogène du point de vue de la nature, de la gravité et de l'origine de la déficience (innée/acquise) et par conséquent du point de vue de son parcours.

Une des clefs d'entrée pour mieux cerner cette population est celle de la position institutionnelle du jeune, c'est à dire de son origine, ce qui nous permet d'avoir une approche segmentée en fonction de ses caractéristiques, de son parcours et de son besoin.

Ainsi, 3 grands types de publics sont à distinguer :

1. Les jeunes en intégration scolaire individuelle ou en cursus d'études supérieures :

2. Les jeunes des établissements spécialisés ou des classes spécialisées de l'Education Nationale :

3. Les jeunes en situation de handicap par rapport à l'emploi, présents sur le marché du travail :

1- Les jeunes en intégration scolaire individuelle ou en cursus d'études supérieures :

Quelle problématique ?

Même si les besoins principaux des jeunes en intégration scolaire et des jeunes étudiants sont pris en compte

→ pour les premiers dans le cadre des projets d'intégration individuelle, construit avec l'équipe éducative et associant des aides adaptées (assistante de vie scolaire) dans le cadre d'Handiscol

→ pour les seconds dans le cadre des permanences d'accueil identifiées dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur depuis la rentrée 2003 associant des aides techniques et humaines assurées par la Division de la vie étudiante (tout en sachant que la mobilisation et la sensibilisation des Universités est variable)

en revanche, on constate des déficits aux étapes clefs de la construction des parcours sur le champ de l'orientation du pontage avec les réalités du monde de l'emploi.

Cumulés, ces deux déficits impactent sur

→ la préparation d'une insertion professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail

→ le handicap : son approche est différente si l'on l'appréhende dans le cadre du «système école» ou du «système emploi »

→ dans le système école, être identifié comme handicapé repose sur la nécessité d'accompagnements pédagogiques, de soins d'ordre médical

→ dans le «système emploi », être identifié comme handicapé repose sur l'identification d'incapacités lors de mise en situation professionnelle et face à certains postes ou métiers, dont la réponse passe par l'adaptation de l'outil et/ou de l'organisation du travail. Cette approche non rencontrée à l'école est donc non anticipé.

2. Les jeunes des établissements spécialisés (IME/IMPRO) ou des classes spécialisées de l'Education Nationale (UPI):

Quelle problématique ?.

→ Il s'agit très majoritairement de déficients intellectuels et de jeunes présentant des troubles du comportement.

→ Pour les IME/IMPRO, 35 à 65% du public n'entre pas sur le marché ordinaire de l'emploi

→ Pour les UPI on constate:

_un vrai problème d'acquisition d'une première formation professionnelle

_renforcé par des difficultés d'accéder aux dispositifs de droit commun de formation jeunes

(Conseil Régional) au regard de la lourdeur du handicap

3. Les jeunes en situation de handicap par rapport à l'emploi, présents sur le marché du travail :

Quelle Problématique ?

Deux publics :

→ des jeunes issus d'établissements médico sociaux ou de scolarité à la recherche d'un emploi dont le handicap n'a pas été identifié en situation scolaire **MAIS** qui préexistait et qui se révèle

_ par la confrontation avec la réalité de l'entreprise

_ par des difficultés et des échecs répétés qui conduisent à la mise en évidence du handicap.

→des jeunes pour lesquels il y a survenance d'un handicap, et donc rupture de parcours, postérieurement à la sortie de la scolarité

Ces deux publics ont en commun,

→ des parcours parsemés d'échecs

→ un faible niveau de formation initiale (50% ont un niveau VI ou VI bis),

→ des expériences professionnelles limitées et pas forcément mobilisables

→ une situation réelle de handicap par rapport à l'emploi

En conclusion de cette très succincte analyse, il ressort,

_que même si on sait que les flux de jeunes sortant de formation initiale et/ou en recherche d'insertion sont non seulement relativement faibles, mais hétérogènes ;

_cette population présente toutefois certaines caractéristiques qui la distingue à la fois de la population adulte handicapée, et de la population des jeunes en général par:

- un problème de repérage et de caractérisation du handicap

- un problème particulier d'orientation
- un problème de déficit de connaissance et de formation en lien avec le marché du travail
- un problème particulier de compensation du handicap

_le taux de prévalence de la déficience intellectuelle est beaucoup plus élevé dans cette tranche d'âge

_l'importance concernant les déficiences physiques de la compensation par des aides techniques et humaines qui est déterminante sur le devenir de l'individu à un moment où il se construit individuellement et professionnellement

L'intervention actuelle de l'Agefiph en direction des jeunes et étudiants handicapés

Face à ces trois types de publics bien identifiés, la démarche et les outils que propose l'Agefiph sont nécessairement différenciés et adaptés.

Mais l'objectif reste le même : «faire en sorte qu'une population jeune, handicapée de naissance ou avec un handicap acquis soit le vivier des entreprises ,qui recherchent de plus en plus la qualification et l'adaptabilité».

L'intervention actuelle de l'Agefiph en direction des jeunes porte sur les dimensions suivantes.

1.Un soutien volontariste aux contrats en alternance et particulièrement aux contrats d'apprentissage

2. Des actions d'alternative au milieu protégé des jeunes sortant d'éducation spécialisée

3.Des dispositifs d'accompagnement des étudiants handicapés

4.Des aides individuelles

1.-Un soutien volontariste aux contrats en alternance et particulièrement aux contrats d'apprentissage

Depuis la mise en place des schémas régionaux de formation (dont l'objectif premier est de développer l'étendue et la qualité de l'offre de formation et d'apprentissage des personnes handicapées en MOT), l'Agefiph a cherché à renforcer les dispositifs d'accompagnement des jeunes vers et dans l'apprentissage, en liaison avec les Conseils régionaux et les services déconcentrés de l'Etat.

Les objectifs de cette politique visent

→ à inciter les entreprises à conclure des contrats d'apprentissage/alternance avec les jeunes

handicapés ,à soutenir l'effort des jeunes handicapés dans cette démarche par le biais de primes incitatives

→ permettre aux centres de formation par le biais d'aides spécifiques

→de favoriser l'accueil et l'intégration des jeunes
→d'adapter leurs supports pédagogiques et les contenus de leur formation en fonction du handicap

Il faut noter que l'apprentissage constitue un moyen efficace d'accès à la qualification et à l'emploi durable puisqu'à l'issue du contrat d'apprentissage 68 % des apprentis obtiennent leur diplôme et 54 % ont un autre contrat de travail (contre 66 % pour les apprentis valides).

En 2003, environ 52 actions ou dispositifs de développement de l'apprentissage ont été soutenus par l'Agefiph . Ils concernent 17 régions et 1 062 jeunes suivis.

2- Les actions d'alternative au milieu protégé des jeunes sortant d'éducation spécialisée

Le développement d'actions permettant aux jeunes sortant d'établissements spécialisés d'engager un parcours de formation et d'accès à l'emploi en milieu ordinaire a été particulièrement le fait du PEX. Le bilan réalisé sur ce thème montre l'intérêt de ce type d'actions, en matière d'évitement du milieu protégé.

Les objectifs de cette politique visaient

→ à rapprocher le milieu spécialisé du monde du travail, entreprises, branches professionnelles, par des relais - réseau des structures Cap Emploi et opérateurs en relation avec la problématique

→ en favorisant le développement d'actions et/ou de démarches partenariales que l'Agefiph co-finance, articulé autour de deux axes principaux ayant pour but de rompre la filière IME/CAT :

1 en amont de la sortie, par l'appui aux établissements pour leurs permettre de mieux préparer les jeunes à l'insertion en MOT , et notamment par l'appui à la modernisation de la formation plus conçue comme outil d'insertion que de formation diplômante adossée à une pédagogie de l'alternance (stages en entreprises) et d'une culture de l'insertion professionnelle en MOT,

2. en aval de la sortie des jeunes ou en articulation avec la sortie, par l'appui au développement de l'apprentissage et de l'alternance en particulier par le maillage avec les acteurs de l'insertion en MOT.

En 2003, 24 projets ont été soutenus par l'Agefiph qui concernent 12 régions et 600 jeunes. Ils portent sur l'accompagnement des jeunes, leur suivi en entreprise pendant les stages ou après le placement.

3.Les dispositifs d'accompagnement des étudiants handicapés

En 2003, 14 dispositifs d'accompagnement des étudiants handicapés sont financés par l'Agefiph Ils concernent 1 300 étudiants, soit 13 % du nombre d'étudiants handicapés estimé par le Ministère de l'Education nationale.

Les objectifs de ces dispositifs visent la construction du projet professionnel et sa mise en place par le biais

- d'une orientation professionnelle en fonction du handicap
- d'une recherche de stages en entreprises,
- d'une recherche d'un premier emploi
- d'une orientation vers les opérateurs utiles pour la mobilisation d'aides techniques...

4- Les aides individuelles

En complément des projets et actions financés ci-dessus, l'Agefiph finance :

→ aux entreprises et organismes qui accueillent des jeunes au titre de l'emploi (parcours ou accès) ou de la formation des aides très ciblées (tutorat, surcoût d'encadrement), liées aux surcoûts engendrés par le handicap.

→ aux jeunes

_des aides techniques individuelles .Ces aides sont pour l'essentiel représentées par des équipements dédiés par type de déficience : prothèse auditives, matériel informatique fauteuils et claviers spéciaux ...

_des aides humaines à la communication

(interprète, preneur de notes...)

A ce jour, plus de moitié des aides techniques sont attribuées à des jeunes handicapés engagés dans un parcours professionnels.

En conclusion, on pourrait dresser un bilan pour 2003 des résultats relatifs aux jeunes

en matière d'insertion professionnelle pour les jeunes de moins de 26 ans:

_placements réalisés (activité cap Emploi et primes à l'insertion) : 4 436

- dont apprentissage : 1.286 contrats signés
- dont alternance : 512 contrats signés ;
- création d'activité : 90.

Ce sont donc 4 526 jeunes qui ont bénéficié d'une insertion professionnelle soutenue par l'Agefiph, soit 9,2 % de l'ensemble des résultats de l'Agefiph en 2003.

CONCLUSION

En conclusion, faudrait-il souligner que nous assistons sur cette problématique des jeunes handicapés , à un contexte en pleine évolution au regard de la loi

- sur le handicap,
- sur la décentralisation
- sur le développement de la politique d'intégration scolaire,
- sur la loi de modernisation sociale

C'est dans le cadre de ce contexte en mutation que des axes de progrès centrés autour des constats que j'ai eu l'occasion d'évoquer peuvent être évoqués autour des pistes suivantes :

- travailler dès la sortie de la scolarité pour permettre aux jeunes d'engager leur

parcours d'insertion professionnelle le plus rapidement possible

→ améliorer le repérage des jeunes en situation de handicap qui s'avère souvent tardif et rend le projet d'emploi difficile en MOT et peut même constituer une entrave voire une rupture

→ développer de véritables ingénieries pédagogiques pour ces jeunes, de façon précoce

→ développer des prestations d'appui à l'orientation

→ établir un véritable maillage

_ entre milieu professionnel et milieu scolaire et universitaire,

_ entre acteurs de l'insertion et acteurs de la formation initiale

Pour

_ la découverte d'un véritable métier susceptible d'être exercé en fonction du handicap, pour un passage de relais et d'information.

_ une articulation entre tous les acteurs qui permettrait d'éviter les errances, les redondances les erreurs d'orientation.

Cependant, toute réponse devra respecter le champ d'intervention légal et réglementaire des différents institutionnels intervenant sur cette problématique sachant que l'Agefiph qui apporte déjà beaucoup pour la formation et l'insertion des jeunes handicapés ; se trouve contrainte dans ses développements d'actions plus larges, en raison de la limitation de son périmètre d'action, celui-là même qui a été fixé par la Loi de 1987.